

Jeu Concours

« Création du badge officiel des 10 ans de Terra Aventura »

1/ Objet du concours : Le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine propose à la communauté de créer le badge collector anniversaire des 10 ans de Terra Aventura. La création sélectionnée par le jury deviendra le badge officiel des 10 ans.

2/ Modalités de participation des candidats :

- L'inscription au concours est gratuite et les participants ne sont pas rémunérés
- L'équipe devra présenter une seule création

Toute création comportant des images, propos ou informations à caractère diffamatoire, dénigrant, injurieux, obscène, violent, raciste et plus généralement contrevenant aux textes légaux ou réglementaires en vigueur, aux droits des tiers, à l'ordre public et aux bonnes mœurs ou encore faisant la promotion d'une autre marque ou d'un autre produit, pourra être rejetée. Son auteur sera automatiquement disqualifié.

Toute inscription incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexacts, ne pourra être prise en compte, et entraînera la nullité de sa participation.

3/ Critères de création du badge Terra Aventura

- La création doit convenir pour un badge rond de taille : 45 mm
- La création du badge doit contenir « Terra Aventura », « 10 ans » et doit être en cohérence avec l'univers de Terra Aventura
- La création devra être livrée sous format JPEG ou PNG
- Tous les éléments apportés à la création doivent être libres de droits

4/ Les dotations

- L'équipe gagnante verra son badge devenir collector et officiel des 10 ans
- Le gagnant remportera 50 badges de sa création en format 45 mm

5/ Le dépôt des candidatures

Date limite de dépôt : le 20 mars 2020 par mail : les-sages@terra-aventura.fr

Le dossier sera constitué d'une fiche d'inscription remplie et de la création graphique du badge.

Le fichier d'inscription devra être nommé de la façon suivante : PSEUDOEQUIPE.FICHEINFO

La création devra être nommée de la façon suivante : PSEUDOEQUIPE.BADGE10ANS

6/ Déroulement de la sélection du gagnant

La création des candidats sera postée du 20 au 27 Mars 2020 sur nos réseaux, afin de les soumettre aux votes.

Principe d'attribution des points : parmi les 5 créations ayant reçues le plus de like, attribution des points comme suit : la 1^{ère} aura 5 points, la seconde 4, la 3^{ème} 3, la 4^{ème} 2 et la 5^{ème} 1. Ces points viendront s'ajouter à la note sur 10 du jury et vaudront pour 1/3 de la note finale.

Les critères d'évaluation du jury :

- Avoir répondu au cahier des charges
- Originalité de la création
- Esthétique

Les membres du jury :

- L'équipe des sages
- 2 ZIP choisis par le Conseil des Sages
- 1 membre partenaire

7/ La communication des résultats

Les résultats seront dévoilés le 1er avril 2020

8/ Autorisation et cession de droits

Les participants cèdent gracieusement les droits de reproduction et de représentation de la création qu'ils auront adressée dans le cadre de leur participation au Concours pour son utilisation et exploitation par le CRT Nouvelle-Aquitaine.

Les lauréats du concours s'engagent à livrer le ou les fichiers sources (ia, .php...) de leur création.

Les participants devront créer des images originales.

9/ Loi applicable et interprétation

Le présent règlement est exclusivement en langue française et est exclusivement soumis aux dispositions de la loi française.

10/ Dépôt du présent règlement

Le règlement est consultable et disponible sur le site.

11/ Données personnelles

Les données personnelles collectées sont exclusivement destinées au CRT Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du concours et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord exprès des Participants.

Les données personnelles sont collectées afin de valider la participation au Concours et utilisées afin d'être en mesure d'identifier le Participant et de lui délivrer la dotation en cas de gain.